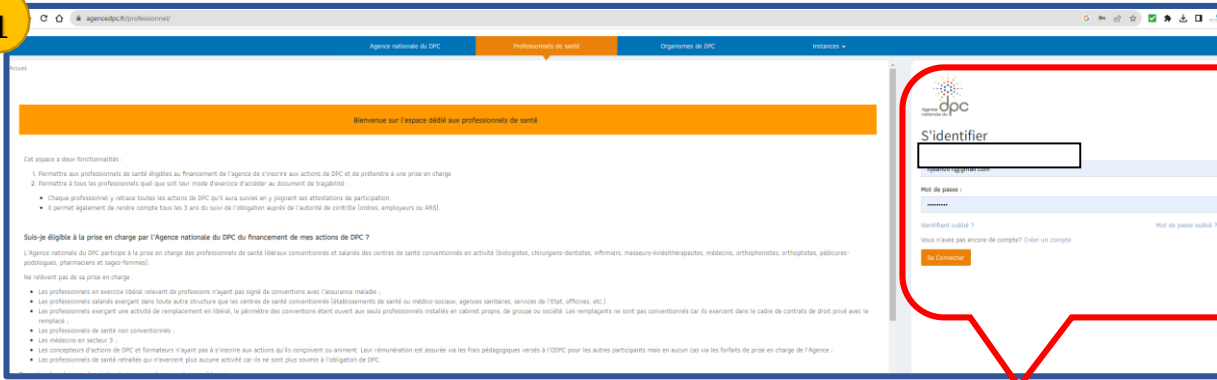


POUR S'INSCRIRE A UNE ACTION DPC

Rendez vous à <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

1



2

A close-up of the 'S'identifier' login form. It features two input fields: 'Identifiant' (with a placeholder 'Votre-adresse-mail') and 'Mot de passe' (with a placeholder 'Votre-mot-de-passe'). Below the password field, there are links for 'Mot de passe oublié?' and 'Si-oublie->>>-mot-de-passe-oublie'. A yellow box highlights the password field and its associated links. At the bottom, there is a 'Se Connecter' button and a link to 'Créer un compte'.

Votre adresse mail

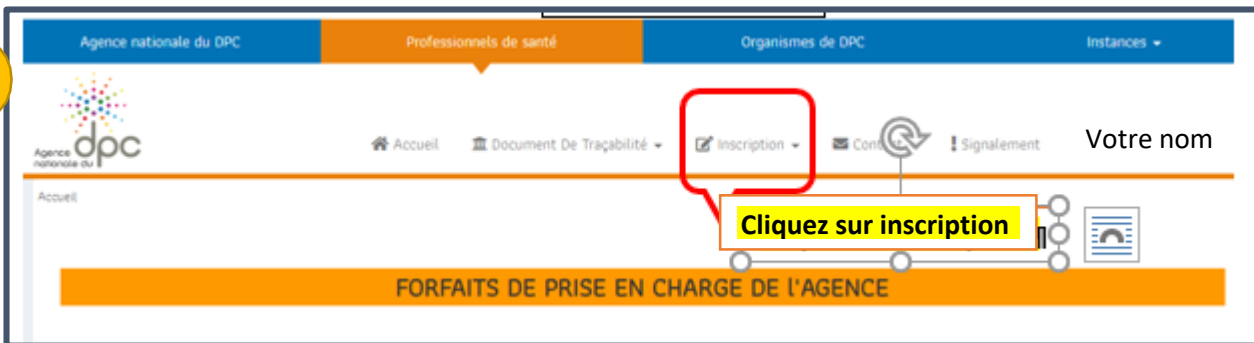
Votre-mot-de-passe

Si-oublie->>>-mot-de-passe-oublie

Mot de passe oublié ?

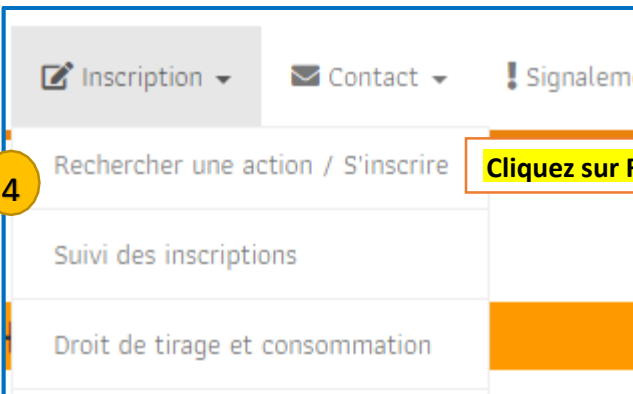
Se Connecter

3



Cliquez sur inscription

4



Cliquez sur Rechercher une action

Rechercher une action

Nom ou sigle organisme

5 Référence de l'action (11 chiffres)

Ne-rentrez-QUE-cette-information?!-le-numéro-de-l'action!

Professions

Médecin Professions

6

Dans le panneau descriptif suivant, cliquer sur DETAIL

7

DÉTAIL ACTION LISTE SESSIONS

Fiche action de DPC, référence N°: 10402325015

Titre de l'action:

Repérage du risque suicidaire chez les adolescents.

Publics concernés:

★ Médecins spécialistes en médecine générale
☆ Médecine générale

★ Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale
☆ Pédiatrie

Dans le panneau descriptif suivant, cliquer sur LISTE SESSION

8

Dans le panneau descriptif suivant, cliquer sur S'INSCRIRE PUIS VALIDER

9

Récapitulatif de demande d'inscription à valider

Action	10402325015
Session N°	23.002
Nombre d'heures décomptées du droit de tirage annuel	0
Date de début	06/12/2023
Date de fin	06/12/2023

Les montants de la prise en charge vous seront indiqués par message à la suite de la validation de votre demande par l'organisme.

Après l'appel, dès lors que vous êtes éligible au financement de l'Agence (libéral conventionné ou salarié d'un centre de santé conventionné), vous pourrez bénéficier de la prise en charge de votre action de DPC dès le 1er jour de la session. Dans le cas d'inéligibilité, vous serez automatiquement désinscrit en amont du début de la session et il vous appartiendra si vous souhaitez maintenir votre inscription de contacter directement l'organisme de DPC. Les montants des frais pédagogiques et d'indemnisation seront mentionnés à titre indicatif dans le mail que vous recevrez dès que l'organisme de DPC aura validé votre inscription. Avant tout paiement, l'ANDPC vérifiera le service fait et la conformité de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de facturation transmis par l'organisme de DPC.

Afin d'être indemnisé, vous devrez avoir réalisé l'intégralité des modules de la session.

ANNULER VALIDER